artenso
CENTRE DE RECHERCHE
ART ET ENGAGEMENT SOCIAL

DIAGNOSTIC

LIEUX EN PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR

LOISIR CULTUREL ET PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR (LCPAA)

Ville de Montréal

Décembre 2021

Montréal Québec

artenso
CENTRE DE RECHERCHE
ART ET ENGAGEMENT SOCIAL

ÉTUDE REALISÉE PAR ARTENSO POUR LA DIVISION ACTION CULTURELLE ET PARTENARIATS DU SERVICE DE LA CULTURE

Supervision

Eva Quintas, directrice générale, ARTENSO
Marie-Odile Melançon, cheffe de division – Action culturelle et partenariats, Ville de Montréal

Coordination

Marie-Ève Courchesne, commissaire à la culture – Loisir culturel et pratique artistique amateur, Ville de Montréal

Recherche et rédaction

Jonathan Rouleau, professionnel de recherche, ARTENSO
Avec le soutien de Marie-Ève Courchesne

Cartographie

Sylvain Aubé, consultant dans le domaine du web

Comité de suivi

Les données du portrait sont le fruit d'un travail collaboratif avec les arrondissements et les services centraux de la Ville de Montréal ainsi que d'un comité de suivi composé de :

Ville de Montréal
Élodie Choqueux, régisseuse, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Antonio Cicchino, gestionnaire immobilier, Service de la gestion et de la planification immobilière
Maya El Kheir, architecte – Planification, Service de la culture
Jean-Marc Labelle, chef de division – Développement social et expertise, Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Geneviève Locas, conseillère en planification, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Estelle Ouellette, agente de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, Arrondissement Ahuntsic-Cartierville
Simon Rinfret, chef de section – Exploitation des bâtiments, Service de la gestion et de la planification immobilière
Frédérik Vachon, chef de division – Sports, loisirs et développement social, Arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Marie-Odile Melançon
Marie-Ève Courchesne

Ministère de la Culture et des Communications
Julie Fournier, conseillère en développement culturel, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

Sport et Loisir de l'Île de Montréal
Santiago Risso, chargé de projets en loisir culturel

Révision

Amélie Hamel

Graphisme

Fernando Calderón

Diagnostic financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.

À PROPOS D'ARTENSO

ARTENSO est un centre collégial de transfert en pratiques sociales novatrices (CCT-PSN) affilié au cégep de Saint-Laurent, à Montréal. Sa mission est de promouvoir les intérêts généraux et les enjeux propres à la recherche et à l'innovation en art et engagement social dans le domaine de la médiation culturelle. Ses activités se déploient sous trois volets :

- La recherche appliquée (enquête, évaluation, recherche-création, recherche-action) ;
- La formation et le transfert (ateliers, séminaires, publications) ;
- Le service-conseil (analyse stratégique, plans de développement culturel, ressources numériques).

Le territoire de recherche et d'intervention du centre est celui de la médiation culturelle, entendue comme un champ professionnel de l'action culturelle où s'élaborent des stratégies, des dispositifs et des outils pour améliorer l'accès aux productions culturelles et favoriser l'expression culturelle des citoyen.ne.s. À la jonction des sphères de la culture et du social, les pratiques de médiation culturelle s'affirment comme un processus de transmission et d'appropriation du sens, à travers un rapport personnalisé et vivant entre les références culturelles et les individus. Ultimement, elles visent à faire de chaque personne, participant.e, visiteur.euse ou spectateur.trice, un.e véritable acteur.trice et citoyen.ne culturel.le.

RAPPEL DE LA DÉMARCHE

Le Service de la culture de la Ville de Montréal souhaite actualiser l'information relative aux diverses composantes du loisir culturel et de la pratique artistique amateur (LCPAA) sur l'ensemble de son territoire. Le Service de la culture a mandaté le centre de recherche ARTENSO pour réaliser un diagnostic des lieux et une étude comparative de modèles municipaux innovants en LCPAA de différentes villes québécoises, canadiennes et internationales. Le but de ces deux analyses est de poser les jalons des prochaines grandes orientations municipales en matière de loisir culturel qui répondront à la Politique de développement culturel 2017-2022 *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*, et qui se déploieront dans la vision 2030 de la Ville de Montréal, afin de favoriser la participation culturelle citoyenne, notamment au sein des quartiers. Le présent diagnostic consiste à répertorier les lieux et les équipements spécialisés en pratique artistique amateur disponibles sur le territoire de la Ville de Montréal et à présenter les usages par arrondissement et par discipline artistique. Mis ensemble dans un deuxième temps, l'*Étude comparative de modèles municipaux innovants en loisir culturel* et le *Diagnostic des lieux en pratique artistique amateur* serviront autant à nourrir la réflexion qu'à planifier et à concevoir les mesures, les actions et les objectifs de développement du loisir culturel.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1
OBJECTIFS 1
ATTEINTE DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES 2
CADRE DE RÉFÉRENCE 2
QU'EST-CE QUE LE LOISIR CULTUREL ET LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR ? 2
MÉTHODOLOGIE 4
CARTOGRAPHIE 4
LIMITES 5
PORTRAIT 6
NOMBRE ET TYPE DE PROPRIÉTÉ DES BÂTIMENTS 6
NOMBRE DE LOCAUX PAR ARRONDISSEMENT 9
TYPE D'OCCUPATION 11
DISCIPLINES ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS 21
Disciplines 21
Équipements spécialisés 24
ACCESSIBILITÉ ET ÉTAT DES BÂTIMENTS ET DES LOCAUX 29
Niveau d'accessibilité universel 29
NIVEAU DE VÉTUSTÉ DES IMMEUBLES ET DES LOCAUX 32
TARIF ET UTILISATION OPTIMALE 35
Tarif 35
Utilisation optimale 38
POTENTIEL D'UTILISATION DES LOCAUX ET DES BÂTIMENTS 40
Chalets de parc d'arrondissement 41
Nouveaux projets immobiliers 42
PISTES DE RÉFLEXION 47
UTILISATION DES LOCAUX ET DES BÂTIMENTS 47
ÉTAT DES LIEUX 47
POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DU LCPAA 47
RECHERCHE 48
CONCLUSION 48

INTRODUCTION

Le Service de la culture de la Ville de Montréal souhaite actualiser l'information relative aux diverses composantes du loisir culturel et de la pratique artistique amateur (LCPAA) sur l'ensemble de son territoire. Le Service de la culture a mandaté le centre de recherche ARTENSO pour réaliser un diagnostic des lieux et une étude comparative de modèles municipaux innovants en LCPAA de différentes villes québécoises, canadiennes et internationales. Le but de ces deux analyses est de poser les jalons des prochaines grandes orientations municipales en matière de loisir culturel qui répondront à la politique culturelle 2017-2022 *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*, et qui se déploieront dans la vision 2030 de la Ville de Montréal, afin de favoriser la participation culturelle citoyenne, notamment au sein du projet des Quartiers culturels. Ainsi, le présent diagnostic consiste à répertorier les lieux et les équipements spécialisés en pratique artistique amateur disponibles sur le territoire de la Ville de Montréal et à présenter les usages par arrondissement et par discipline artistique. Mis ensemble dans un deuxième temps, l'*Étude comparative de modèles municipaux innovants en loisir culturel* et le *Diagnostic des lieux en pratique artistique amateur* serviront autant à nourrir la réflexion qu'à planifier et à concevoir les mesures, les actions et les objectifs de développement du loisir culturel en vue de valoriser, à court et à moyen terme, ainsi que d'améliorer et d'aménager, à long terme, les infrastructures en pratique artistique amateur.

Le diagnostic et l'étude comparative contribueront également à la planification d'une vision commune du loisir culturel, afin de favoriser une cohérence d'action et la synergie entre la Ville, les arrondissements et le milieu.

OBJECTIFS

Ce mandat comporte un objectif général et quatre objectifs spécifiques. L'objectif général est le suivant :

- Connaître et répertorier les lieux et les équipements spécialisés en pratique artistique amateur disponibles sur le territoire de la Ville de Montréal et déterminer les besoins à combler, par arrondissement et par discipline artistique.

Les quatre objectifs spécifiques consistent à :

- Réaliser un portrait des lieux et des infrastructures en vue de connaître leur état et relever les lacunes sur le territoire, à partir du répertoire des organismes et des lieux produit ;
- Définir l'état des lieux par arrondissement et par discipline artistique, particulièrement en ce qui concerne la désuétude et l'accessibilité universelle ;
- Relever les manques d'équipements spécialisés sur le territoire, par arrondissement et par discipline artistique ;
- Cartographier les déserts et les lacunes sur le territoire montréalais.

ATTEINTE DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES

Dans l'ensemble, les objectifs du diagnostic ont été atteints. Cependant, il a été plus ardu de répondre à l'objectif de répertorier les besoins à combler et les manques en matière de lieux et d'équipements spécialisés par arrondissement et par discipline artistique, étant donné le peu de commentaires de nature qualitative récoltés à ce sujet. Néanmoins, le portrait des données récoltées à l'été 2021 nous permet de proposer des pistes d'analyse qui pourront être approfondies dans une réflexion subséquente.

CADRE DE RÉFÉRENCE

QU'EST-CE QUE LE LOISIR CULTUREL ET LA PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR ?

ARTENSO a adopté la définition inclusive du LCPAA de la Ville de Montréal (Courchesne, 2020, p. 2), qui s'énonce comme suit :

- [L']ensemble des activités artistiques et culturelles pratiquées librement à des fins de détente, d'expression, d'éducation personnelle, de développement de soi ou par plaisir, qui tendent à développer la culture d'un individu.
- Le loisir culturel se définit sous deux angles :
    - Le loisir impressif, où l'individu apprécie les talents des autres à titre de spectateur : il assiste à des spectacles ou à des conférences sur l'art, il visite un musée, il va au cinéma, etc.
    - Le loisir expressif, où l'individu agit, crée et expérimente. Il pratique activement une discipline artistique et participe concrètement à un processus de création. Aussi nommé pratique artistique amateur, le loisir expressif permet à l'individu de vivre une expérience et de réaliser une œuvre.

Dans le cadre de ce mandat, les disciplines en LCPAA suivantes ont été ciblées :

- Arts du cirque : forme d'expression où l'on retrouve la maîtrise d'une ou de plusieurs techniques de cirque : clown, acrobatie, voltige, équilibre sur objet, jonglerie, etc. ;
- Arts médiatiques et numériques : ensemble d'explorations et de pratiques artistiques, dont les processus et les œuvres utilisent principalement les technologies numériques pour la création et la diffusion. Ils intègrent les pratiques basées sur l'utilisation des technologies de communication et de l'information, qu'elles soient informatiques, électroniques, numériques, sonores, interactives ou web, et comprennent également l'art audio. Cette discipline inclut le cinéma, la vidéo, les *fablabs*, etc. ;
- Arts visuels : la peinture, la sculpture, l'estampe (impression, sérigraphie, etc.), la photographie, le dessin, le design, l'illustration, les techniques multiples, les installations, la bande dessinée, la performance et les arts textiles, ou toute autre forme d'expression artistique apparentée à ce domaine ;
- Création et performance littéraires : la littérature écrite (roman, poésie, nouvelle, récit, etc.), le conte (tradition orale ou écrite et nouvelles créations), la création parlée du domaine littéraire, c'est-à-dire un travail sur le rythme et la sonorité des mots (lecture publique, *spoken word*, slam, etc.) et la performance ;

- Danse : la danse englobe la pluralité des formes et des styles et reconnaît la diversité des cultures et des traditions, qu'elle soit classique, contemporaine, expressive, folklorique, sociale, urbaine, etc. ;
- Métiers d'arts : les « œuvres originales, uniques ou en multiples exemplaires, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression et exprimées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, de la céramique, du cuir, des textiles, des métaux (joaillerie), ou de toute autre matière » (« Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs») ;
- Musique/choral : ensemble de pratiques qui inclut la musique (classique, jazz, actuelle, traditionnelle, instrumentale, du monde, rap, etc.), la pratique d'un instrument (orchestre, harmonie, guitare, piano, etc.), la chorale (chœur, ensemble, etc.), la chanson (composition et interprétation), la comédie musicale, ou toute autre forme d'expression apparentée à ce domaine ;
- Théâtre : le théâtre pour adultes, le théâtre pour l'enfance et la jeunesse, le théâtre de marionnettes, l'improvisation, ou toute autre forme d'expression artistique apparentée à ce domaine.

MODÈLE MONTRÉALAIS EN LCPAA

Montréal est la métropole québécoise, en plus d'être une métropole culturelle, et elle est régie par une charte indépendante, la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Son administration municipale est répartie sur trois niveaux : la Ville centre, les dix-neuf arrondissements et l'agglomération. La Ville centre et les arrondissements se partagent des compétences, des obligations et des pouvoirs particuliers, entre autres dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, de la promotion économique et du développement communautaire, culturel, économique et social, de la culture, des loisirs et des parcs (voir le chapitre C-11.4, articles 84, 87, 91, 130, 137, 141). Précisons que la compétence de réaliser des activités locales culturelles et de loisirs relève des arrondissements (programmation des maisons de la culture, heure du conte en bibliothèque, cours de tennis, etc.), alors que la compétence de la Ville centre est de réaliser des activités de portée métropolitaine (par exemple le théâtre La Roulotte). En effet, la Ville de Montréal est membre de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 4 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4374 km^2. Au sein des arrondissements, le LCPAA s'organise autant par la Division de la culture et des bibliothèques, que par la Division des sports, des loisirs et du développement social. Notons que les responsabilités du Service de la culture sont articulées autour du développement du milieu à l'échelle métropolitaine (soutien financier, formation, concertation, documentation, etc.), alors que les arrondissements ont la responsabilité de présenter l'offre de service à l'échelle locale (y compris le soutien aux organismes, la gestion des installations, la cohérence des interventions sur le territoire, etc.). Également, une multitude d'organismes culturels, communautaires et de loisirs présentent une offre à la population. Le LCPAA se positionne donc à l'intersection de différents milieux ou disciplines, se déploie dans divers domaines, par tous types d'intervenant.e.s, et constitue un liant entre l'intervention sociale, culturelle, communautaire et artistique.

MÉTHODOLOGIE

Le présent portrait a été réalisé au meilleur des connaissances des arrondissements et du Service de la culture concernant l'état des lieux en LCPAA. Ce portrait ne prétend pas à l'exhaustivité, mais semble refléter assez fidèlement la situation générale. La difficulté à rassembler des informations complètes et à jour sur l'état des lieux des infrastructures de LCPAA est en partie due au fait que les données ne sont pas rassemblées, mais plutôt colligées dans différentes bases de données et par différentes unités administratives de la Ville centre et des arrondissements. Plusieurs des constats s'inscrivent dans le sillage des résultats du Plan directeur montréalais sur les infrastructures communautaires (PDMIC), en cours de rédaction, et du *Diagnostic de la pratique artistique amateur à Montréal* (2012).

Les travaux ont été encadrés par un comité de suivi plurisectoriel. L'expertise d'intervenant.e.s possédant une connaissance fine du milieu et des infrastructures municipales ainsi que du loisir culturel était essentielle à la réussite de la démarche. Le comité de suivi a exercé un rôle consultatif et a accompagné la commissaire à la culture et ARTENSO dans la réalisation des travaux. Le comité avait pour mandat de contribuer à différentes tempêtes d'idées, d'orienter les stratégies, de valider les grandes étapes du travail et de favoriser le partage de l'information avec les différentes équipes de la Ville.

Afin de réaliser le diagnostic, ARTENSO a, en collaboration avec la Ville centre, les arrondissements et le comité de suivi :

- Bonifié et validé des données issues des travaux du PDMIC, toujours en cours d'élaboration ;
- Soumis une grille à remplir aux 19 arrondissements montréalais afin de recenser les immeubles, les locaux et les équipements spécialisés en pratique artistique amateur dans l'arrondissement, ainsi que les nouveaux projets immobiliers municipaux ;
- Réalisé une analyse d'inventaire mixte – qualitative et quantitative.

ARTENSO a ainsi recensé les organismes, les lieux et les locaux utilisés ainsi que les équipements disponibles sur le territoire, par arrondissement et par discipline artistique.

CARTOGRAPHIE

Les données récoltées ont été colligées dans une base de données, puis traduites en visualisation géolocalisée (carte interactive). La base de données permettra de garder à jour les informations essentielles sur les lieux, les organismes et les équipements spécialisés. La cartographie sera en ligne (document de travail interne dans un premier temps, avant sa disponibilité publique). Cette visualisation géolocalisée permettra aux équipes de la Ville et des arrondissements d'avoir une vision d'ensemble de l'écosystème du LCPAA sur le territoire, d'ici à ce qu'une version permanente et accessible à la population soit produite.

LIMITES

La collecte de données a été réalisée à l'été 2021, en contexte de relance des activités culturelles et de loisirs à la suite de la pandémie de COVID-19 : la disponibilité des responsables en loisir culturel des arrondissements a été affectée par la gestion de la pandémie et par les différentes mesures sanitaires et d'assouplissement. Comme les bâtiments recensés sont surtout de propriété municipale, les besoins des organismes en matière de lieux et d'équipements n'ont pas pu être recueillis. En somme, les limites du diagnostic relèvent du champ conceptuel, méthodologique et analytique, ainsi que de la validité externe :

- Conceptuel :
  - Le manque de consensus sur ce qui constitue une infrastructure et un équipement de LCPAA ou spécialisé ;
  - La porosité entre les types d'activités, notamment culturelles et récréatives, et communautaires et socioéducatives, ce qui complique l'isolement du LCPAA des autres activités dans les réponses.

- Méthodologique :
  - Les ressources et le temps limités, en contexte de pandémie et de relance, pour remplir le questionnaire et effectuer des retours avec les arrondissements ;
  - La priorisation des organismes montréalais à but non lucratif offrant sur une base régulière ou ponctuelle des activités de LCPAA, en lien avec les valeurs d'accessibilité – temporelle, spatiale, économique et culturelle – propres à l'offre de service municipale. Les sociétés à but lucratif ne sont pas prises en compte dans la recension.

- Analytique :
  - La difficulté de présenter les particularités des réponses des arrondissements à travers la masse critique de données recueillies ;
  - Le peu de commentaires de nature qualitative, notamment à propos de la différence entre les besoins des citoyen.ne.s et des organismes et l'offre en LCPAA ;
  - La difficulté de tirer des conclusions lorsque le pourcentage de réponses « Ne sait pas » récoltées est élevé, entre autres dans les catégories « accessibilité universelle », « état des bâtiments et des locaux » ainsi qu'« utilisation gratuite et optimale (ou non) », où il atteint près de 20 %.

- Validité externe :
  - L'enjeu lié à la proposition de pistes d'action globales qui concernent la majorité ou l'ensemble des arrondissements montréalais, alors que chacun des 19 arrondissements a des réalités locales propres à son territoire.

PORTRAIT

Cette section offre un survol et une analyse des données recueillies dans les 19 arrondissements montréalais. Ces données ont été regroupées et classées en sept familles de données :

1. Le nombre et le type de propriété des bâtiments, par exemple municipal ou privé à but non lucratif;
2. Le nombre de locaux par arrondissement;
3. Le type d'occupation de ces locaux, c'est-à-dire une occupation permanente ou occasionnelle;
4. Les disciplines et les équipements spécialisés que l'on retrouve sur le territoire;
5. L'accessibilité universelle et l'état des bâtiments et des locaux;
6. Le tarif et l'utilisation optimale ou non;
7. Le potentiel d'utilisation des locaux et des bâtiments.

Outre les bâtiments de loisirs culturels, communautaires et récréatifs, les chalets de parc ont été introduits dans la collecte en cours de travaux, car ils ont été définis comme des lieux à potentiel pour la tenue d'activités en LCPAA. Ainsi, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a également participé à la collecte de données en faisant un relevé des locaux potentiels dans les bâtiments dont il assure la gestion. Ces données se retrouvent dans la section « Chalets de parc d'arrondissement ».

NOMBRE ET TYPE DE PROPRIÉTÉ DES BÂTIMENTS

Les bâtiments recensés font partie de l'infrastructure essentielle à la tenue d'activités en LCPAA. Bien que l'accessibilité au LCPAA ne dépende pas uniquement de la proximité géographique des bâtiments où se déroulent des activités, elle n'en demeure pas moins une condition essentielle à une réalisation pleine et entière des visées du LCPAA. En raison de leur caractère public, les bâtiments recensés permettent l'actualisation d'expressions culturelles amateurs locales, à travers des ressources matérielles et immatérielles, qui tissent le lien social dans les quartiers. Leurs fonctions et leurs rôles étant dynamiques (selon les changements sociodémographiques, les nouvelles politiques culturelles et les plans de développement), leurs particularités pourront être mises à jour à travers la plateforme de cartographie proposée.

Dans le cadre de cette étude, les 311 bâtiments recensés – où le LCPAA est, souvent en cohabitation avec d'autres activités, produit, transmis et consommé – sont principalement la propriété de la municipalité (66 %) et du secteur scolaire public (12 %). On dénombre plusieurs types de bâtiments, par exemple :

- Centres communautaires;
- Centres de loisirs;

- Complexes sportifs;
- Centres culturels;
- Centres multifonctions;
- Écoles;
- Pavillons communautaires;
- Chalets de parc.

Tableau 1. Nombre et type de propriété des bâtiments recensés

Arrondissement	Municipal	Scolaire public	Privé à but non lucratif	Privé à but lucratif	Autre	Institution religieuse	Scolaire privé	Provincial	Ne sait pas	Total
Ahuntsic-Cartierville	12 (43 %)	10 (35 %)	3 (11 %)	3 (11 %)						**28**
Anjou	4 (100 %)									**4**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	13 (72 %)	1 (5,5 %)		3 (17 %)		1 (5,5 %)				**18**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	5 100 %									**5**
Lachine	11 (79 %)		2 (14 %)	1 (7 %)						**14**
LaSalle	4 80 %							1 20 %		**5**
Le Plateau-Mont-Royal	9 (50 %)	2 (11 %)	6 (33 %)	1 (6 %)						**18**
Le Sud-Ouest	17 (94 %)		1 (6 %)							**18**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	16 (42 %)	12 (32 %)	5 (13 %)	2 (5%)	1 (3 %)	2 (5 %)				**38**
Montréal-Nord	10 (100 %)									**10**
Outremont	5 (100 %)									**5**

Arrondissement	Municipal	Scolaire public	Privé à but non lucratif	Privé à but lucratif	Autre	Institution religieuse	Scolaire privé	Provincial	Ne sait pas	Total
Pierrefonds-Roxboro	7 (78 %)								2 (22 %)	**9**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	11 (79 %)		1 (7 %)	1 (7 %)	1 (7 %)					**14**
Rosemont–La Petite-Patrie	10 (45 %)	8 (36 %)	2 (9 %)	1 (5 %)			1 (5 %)			**22**
Saint-Laurent	17 (65 %)		5 (19 %)	3 (12 %)					1 (4 %)	**26**
Saint-Léonard	13 (86 %)		1 (7 %)	1 (7 %)						**15**
Verdun	12 (80 %)		2 (13 %)		1 (7 %)					**15**
Ville-Marie	14 (61 %)		1 (4 %)		1 (4 %)				7 (31 %)	**23**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	15 (63 %)	4 (17 %)	1 (4 %)		1 (4 %)				3 (12 %)	**24**
Total	**205 (66 %)**	**37 (12 %)**	**30 (10 %)**	**16 (5 %)**	**5 (1,5 %)**	**3 (0,9 %)**	**1 (0,3 %)**	**1 (0,3 %)**	**13 (4 %)**	**311 (100 %)**

Limite : *Il est possible que certains lieux non municipaux hébergeant du LCPAA n'aient pas été incorporés à la base de données.*

Cette première radiographie des bâtiments où se déroulent des activités en LCPAA montre que ce sont les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie (45 %), d'Ahuntsic-Cartierville (43 %) et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (42 %) qui comptent la proportion de bâtiments municipaux la plus faible, des données qui doivent être nuancées en raison de la variété des types de bâtiments sur leur territoire, notamment la forte proportion de bâtiments de propriété scolaire publique (36 %, 35 % et 32 %, respectivement). Or, la réappropriation de ces locaux pour répondre aux besoins pédagogiques pourrait restreindre leur disponibilité, particulièrement dans les arrondissements du territoire du Centre de services scolaires de Montréal. Il serait toutefois intéressant de creuser davantage la question de l'utilisation des locaux scolaires, notamment dans les secteurs excentrés de la métropole, afin d'obtenir un portrait de l'utilisation réelle des lieux et des équipements des autres centres de services scolaires et de leur potentiel.

En comparaison, Anjou, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, LaSalle, Lachine, Outremont, Pierrefonds-Roxboro et Saint-Léonard comptent peu de bâtiments, mais la proportion de bâtiments municipaux y est forte, sans doute en raison de leur historique de développement (présence de noyaux villageois, densité, trame urbaine, ville fusionnée).

Deux arrondissements se distinguent sur le plan des propriétés privées à but non lucratif : Saint-Laurent (19 %) et Le Plateau-Mont-Royal (33 %) obtiennent la plus forte proportion pour cette catégorie. Il serait intéressant d'investiguer davantage afin de connaître les facteurs qui expliquent cette particularité.

Nuance : *Le nombre de locaux et de bâtiments par arrondissement, ventilés selon la population et la superficie, permet une comparaison plus objective entre les arrondissements, car les quantités seules sont tributaires des facteurs historique et territorial de développement des arrondissements. Néanmoins, il n'existe pas de norme en la matière, les données ne sont pas exhaustives et certains locaux accueillant du LCPAA pourraient avoir échappé à la récolte.*

NOMBRE DE LOCAUX PAR ARRONDISSEMENT

Dans l'analyse des données, nous avons fait une distinction entre les bâtiments et les locaux. Alors que le nombre de bâtiments facilite davantage la compréhension de la répartition territoriale, le nombre de locaux quant à lui permet de mieux comprendre l'accessibilité au LCPAA et la diversité des organismes et des activités offertes. Soulignons également que dans la majorité des cas, au sein d'un même bâtiment, les activités de LCPAA se déroulent dans plus d'un local.

L'aménagement et la disponibilité des locaux sont au cœur des enjeux liés à la possibilité de tenir des activités en LCPAA. Il n'existe toutefois pas de base commune pour qualifier les différents types de locaux utilisés pour le LCPAA. On dénombre notamment :

- Bureaux administratifs ;
- Cuisines ;
- Salles de réunion ;
- Salles d'entreposage
- Salles spécialisées ;
- Salles polyvalentes ;
- Gymnases ;
- Autres types d'espaces à usage mixte, tel un hall d'entrée.

Dans le cadre de ce diagnostic, tous les locaux hébergeant du LCPAA, peu importe leur type, ont été considérés, à l'exception des salles d'entreposage ainsi que des bureaux administratifs et des cuisines (à moins qu'ils soient situés dans une salle polyvalente).

Tableau 2. Nombre de bâtiments et de locaux pour le LCPAA par 1000 habitant.e.s et par kilomètre carré

Arrondissement	Population (2016)	Bâtiments	Bâtiments par 1000 habitant.e.s	Locaux	Locaux par 1000 habitant.e.s	Superficie (km^2)	Bâtiments par km^2	Locaux par km^2
Ahuntsic-Cartierville	128 710	28	0,22	62	0,48	24,2	1,16	2,56
Anjou	41 715	**4**	0,10	12	0,29	13,7	0,29	0,88
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	163 115	18	0,11	37	0,23	21,4	0,84	1,73
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	17 785	5	0,28	7	0,39	23,6	0,21	0,3
Lachine	42 505	14	0,33	14	0,33	17,7	0,79	0,79
LaSalle	75 150	5	0,07	25	0,33	16,3	0,30	1,53
Le Plateau-Mont-Royal	101 505	18	0,18	40	0,39	8,1	2,22	4,93
Le Sud-Ouest	76 390	18	0,24	22	0,29	15,7	1,15	1,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	131 710	**38**	0,29	**102**	0,77	25,4	1,50	4,01
Montréal-Nord	81 615	10	0,12	19	0,23	11,1	0,9	1,71
Outremont	23 210	5	0,22	**2**	0,09	3,9	1,28	0,51
Pierrefonds-Roxboro	68 835	9	0,13	10	0,15	27,1	0,33	0,37
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	103 815	14	0,13	28	0,27	42,3	0,33	0,66
Rosemont–La Petite-Patrie	136 220	22	0,16	54	0,4	15,9	1,38	3,4
Saint-Laurent	97 395	26	0,27	49	0,5	42,8	0,60	1,14
Saint-Léonard	76 980	15	0,19	23	0,3	13,5	1,10	1,7
Verdun	67 335	15	0,22	29	0,43	9,7	1,54	2,99
Ville-Marie*	86 555	23	0,27	7	0,08	16,5	1,39	0,42
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	142 685	24	0,17	71	0,5	16,5	1,46	4,3
Total	**1 663 230**	**311**	**Moy. : 0,19**	**613**	**Moy. : 0,34**	**19,23**	**0,99**	**1,86**

** Lors de la collecte de données, 26 locaux ont été recensés. Toutefois, seulement 7 d'entre eux ont été inscrits comme des locaux où se déroulent des activités de LCPAA, alors que la mention « Ne sait pas » a été attribuée aux 18 autres.*

Le recensement répertorie 311 bâtiments où se déroulent des activités en LCPAA sur le territoire. Le nombre de bâtiments varie largement en fonction des arrondissements, une réalité liée à la population ainsi qu'à des traditions historiques et politiques (modèle d'intervention, villes fusionnées, etc.). Cette variation est également liée à la superficie, les arrondissements se situant sous la moyenne montréalaise en termes de bâtiments par kilomètre carré étant ceux qui comptent les territoires les plus grands. C'est toutefois le nombre de locaux qui donne le portrait le plus révélateur de l'offre en LCPAA sur le territoire et de son accessibilité.

On recense 613 locaux où se déroulent des activités en LCPAA sur le territoire, un réseau assez étendu et complet. La tendance qui se dégage des données est que dans les arrondissements dont la population est supérieure à 100 000, le nombre de locaux par 1000 habitant.e.s et le nombre de locaux par kilomètre carré dépassent la moyenne montréalaise. Toutefois, en ce qui concerne le nombre de locaux par 1000 habitant.e.s, on remarque que Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est le deuxième plus grand arrondissement en superficie, mais le moins densément peuplé. Pour Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, notre hypothèse serait que les infrastructures sont davantage utilisées pour des loisirs autres que le LCPAA. Quant au nombre de locaux par kilomètre carré, l'arrondissement de Verdun fait exception – une analyse approfondie des facteurs sociodémographiques et des infrastructures est requise pour expliquer cette particularité.

Nuance : *Ces locaux ne sont pas nécessairement des locaux consacrés exclusivement au LCPAA ni aux activités culturelles de façon générale; plusieurs hébergent une pluralité d'activités et d'usages. Parallèlement, une forte proportion de locaux de LCPAA ne signifie pas que toutes les disciplines sont représentées. De plus, les activités en LCPAA ne se répandent pas également sur l'ensemble du territoire : notamment, dans certains arrondissements, toutes les disciplines artistiques ne sont pas offertes. Voir la section « Disciplines et équipements spécialisés ».*

TYPE D'OCCUPATION

Pour les besoins du diagnostic, le type d'occupation a seulement été analysé en fonction des locaux, car de façon générale, les espaces dans un même bâtiment sont presque toujours utilisés par plusieurs organismes pour plusieurs types d'activités. L'occupation des locaux a été analysée de deux façons : le type d'occupation des organismes les utilisant et le type d'activité s'y déroulant. Le type d'occupation est défini comme suit :

- Occupation permanente : occupation d'un espace exclusif de manière permanente;
- Occupation en colocation ou occasionnelle : occupation de manière permanente et exclusive par deux organismes seulement ou occupation temporaire d'un espace pour une période fixe (nombre d'heures ou de jours par semaine à moins d'un an) par un ou plusieurs organismes.

L'organisme est ici compris comme un organisme incorporé (OBNL) œuvrant sur le territoire montréalais et qui offre aux citoyen.ne.s des cours ainsi que des activités spécifiques en LCPAA. Ces organismes peuvent être communautaires, culturels et de loisirs.

Tableau 3. Type d'occupation des locaux par les organismes

Arrondissement	Permanente	Occasionnelle ou colocation	Ne sait pas	Total
Ahuntsic-Cartierville	45	17		62
Anjou	2	10		12
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	29	8		37
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2	5		7
Lachine	9	5		14
LaSalle	7	18		25
Le Plateau-Mont-Royal	18	22		40
Le Sud-Ouest	16	6		22
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	81	21		102
Montréal-Nord	5	14		19
Outremont	2			2
Pierrefonds-Roxboro	3	5	2	10
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	18	10		28
Rosemont–La Petite-Patrie	29	17	8	54
Saint-Laurent	22	25	2	49
Saint-Léonard	5	18		23
Verdun	10	19		29
Ville-Marie	7			7
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	52	12	7	71
Total	**362**	**232**	**19**	**613**

Tableau 4. Proportion des locaux en occupation permanente

Arrondissement	Permanente	Occasionnelle	Ne sait pas
Outremont	100 %		
Ville-Marie	100 %		
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	79 %	21 %	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	78 %	22 %	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	73 %	17 %	10 %
Le Sud-Ouest	73 %	27 %	
Ahuntsic-Cartierville	73 %	27 %	
Lachine	64 %	36 %	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	64 %	36 %	
Rosemont–La Petite-Patrie	54 %	31 %	15 %
Le Plateau-Mont-Royal	45 %	55 %	
Saint-Laurent	45 %	51 %	4 %
Verdun	34 %	66 %	
Pierrefonds-Roxboro	30 %	50 %	20 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	29 %	71 %	
LaSalle	28 %	72 %	
Montréal-Nord	26 %	74 %	
Saint-Léonard	21 %	79 %	
Anjou	17 %	83 %	
Total	**59 %**	**38 %**	**3 %**

Sur l'ensemble du territoire, ce sont 59 % des locaux qui sont occupés de façon permanente par un seul organisme, et 38 % des locaux qui sont occupés par plusieurs organismes (occupation en colocation ou occasionnelle). Il existe une forte disparité entre les arrondissements : les locaux sont utilisés de façon permanente par un seul organisme dans plus de 70 % des cas dans Outremont, Ville-Marie, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Le Sud-Ouest et Ahuntsic-Cartierville, et dans moins de 30 % des cas dans L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, LaSalle, Montréal-Nord, Saint-Léonard et Saint-Anjou. Cela s'explique, entre autres, par les réalités territoriales propres à ces anciennes villes, où l'on trouve le plus de locaux en occupation occasionnelle. De plus, il serait

intéressant d'approfondir la recherche afin de mieux comprendre, d'une part, l'influence du type d'organisme (de loisirs, communautaire, culturel, d'intervention sociale, etc.) sur l'occupation permanente ou occasionnelle, et d'autre part, l'influence de l'occupation permanente ou occasionnelle sur les besoins du milieu (est-ce que cela favorise certains types d'organismes plus que d'autres, est-ce que cela restreint l'offre d'activités, etc.).

Les locaux partagés voient cohabiter des organismes reconnus par l'arrondissement (si une politique de reconnaissance et de soutien des organismes est en vigueur), peuvent être loués pour des événements privés, accueillent des camps de jour, ou peuvent être mis à la disposition des organismes pour des événements sporadiques.

Tableau 5. Pourcentage d'occupation permanente d'un local par une discipline principale (40 % et plus du temps d'utilisation)

Arrondissement	Arts du cirque	Théâtre	Arts numériques	Création et performance littéraires	Danse	Musique/ chorale	Métiers d'art	Arts visuels	Pas de discipline principale
Ahuntsic-Cartierville		7 %	4 %	7 %	**24 %**	20 %	9 %	16 %	13 %
Anjou						**50 %**		**50 %**	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			14 %		21 %	**28 %**	7 %	17 %	13 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève								**50 %**	**50 %**
Lachine		11 %			11 %		**34%**	22 %	22%
LaSalle			29 %			**43 %**	14 %	14 %	
Le Plateau-Mont-Royal			11 %	17 %		5,5 %	5,5 %		**61 %**
Le Sud-Ouest			13 %		6 %	13 %		25 %	**43 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	6 %	7 %	5 %	16 %	14 %	11 %	11 %	**26 %**	4 %
Montréal-Nord							40 %		**60 %**
Outremont		**50 %**						**50 %**	
Pierrefonds-Roxboro									**100 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles		6 %	6 %			6 %	11 %	**38 %**	33%
Rosemont–La Petite-Patrie			4 %	10 %		10 %	**72 %**	4 %	
Saint-Laurent					4,55 %	9,09 %	4,55 %	**50 %**	31,82 %
Saint-Léonard			20 %				**40 %**	**40 %**	
Verdun	**30 %**					20 %	10 %	**30 %**	10 %
Ville-Marie	29 %	14 %							**57 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension		4 %	4 %	4 %	14 %	6 %	9 %	9 %	**50 %**
Total	**3 %**	**4 %**	**6 %**	**7 %**	**10 %**	**12 %**	**15 %**	**20 %**	**23 %**

Le tableau 5 montre que lorsqu'un local est occupé de façon permanente, on y trouve des arts visuels comme discipline principale dans 20 % des cas, alors qu'on retrouve rarement du cirque (3 %), du théâtre (4 %), des arts numériques (6 %) ou de la création et performance littéraires (7 %). Il est intéressant de souligner que les arts visuels sont la discipline principale la plus représentée parmi les 19 arrondissements, alors que le cirque et les arts numériques sont les moins représentés. L'occupation permanente d'un local par un organisme vient peut-être influencer l'offre de LCPAA dans les arrondissements.

En plus de voir cohabiter des organismes, les locaux hébergent plusieurs types d'activités sportives, culturelles et sociales, des activités qui sont souvent encadrées par les mêmes cellules administratives dans les arrondissements. L'occupation multifonctionnelle des locaux a donc été prise en compte, de cette façon :

- Occupation multifonctionnelle : occupation d'un local servant à accueillir plusieurs activités. Il s'agit souvent d'un local polyvalent visant différents usages.

Tableau 6. Occupation multifonctionnelle ou non des locaux

Arrondissement	Multifonctionnelle	Non multifonctionnelle	Ne sait pas	Total
Ahuntsic-Cartierville	42	17	3	62
Anjou	10	2		12
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	24	13		37
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	4	3		7
Lachine	9	5		14
LaSalle	18	7		25
Le Plateau-Mont-Royal	32	7	1	40
Le Sud-Ouest	18	3	1	22
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	89	13		102
Montréal-Nord	15	3	1	19
Outremont	1	1		2
Pierrefonds-Roxboro	7		3	10
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	25	3		28
Rosemont–La Petite-Patrie	21	25	8	54
Saint-Laurent	42	7		49
Saint-Léonard	20	3		23
Verdun	25	4		29
Ville-Marie	5	2		7
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	49	13	9	71
Total	**456**	**131**	**26**	**613**

Tableau 7. Pourcentage de locaux multifonctionnels à Montréal

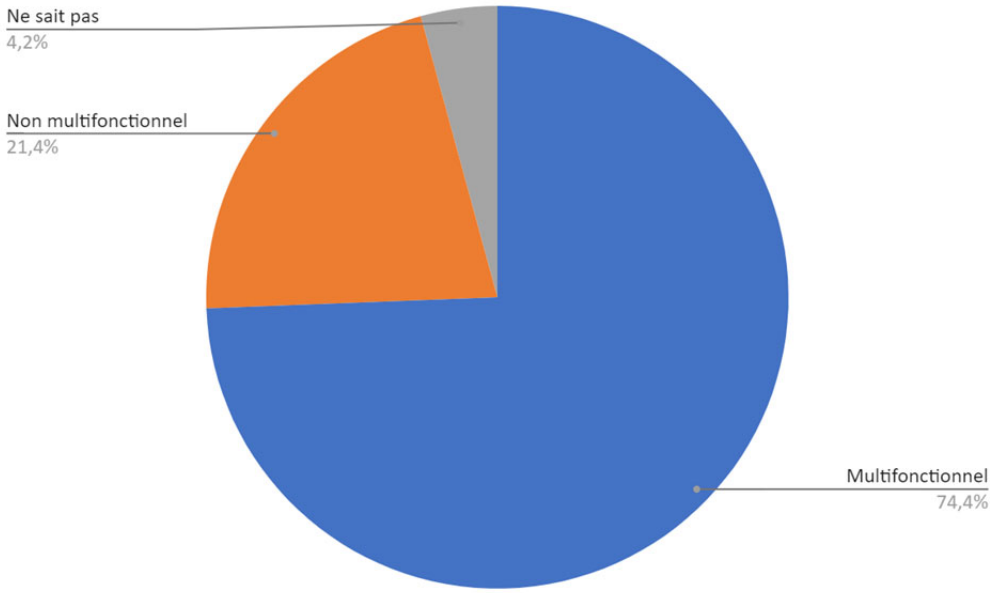

À l'échelle montréalaise, 456 locaux (74,4 %) sont utilisés pour une variété d'usages. Ces locaux voient donc défiler différentes pratiques et des organismes divers, ce qui peut constituer un vecteur de collaboration et d'attraction pour les collectivités.

Tableau 8. Pourcentage d'occupation multifonctionnelle des locaux

Arrondissement	Multifonctionnelle	Non multifonctionnelle	Ne sait pas
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	89 %	11 %	
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	87 %	13 %	
Saint-Léonard	87 %	13 %	
Verdun	86 %	14 %	
Saint-Laurent	86 %	14 %	
Anjou	83 %	17 %	
Le Sud-Ouest	82 %	14 %	4 %
Le Plateau-Mont-Royal	80 %	17 %	2 %
Montréal-Nord	79 %	16 %	5 %
LaSalle	72 %	28 %	
Ville-Marie	71 %	29 %	
Pierrefonds-Roxboro	70 %		30 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	69 %	18 %	12 %
Ahuntsic-Cartierville	68 %	27 %	5 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	65 %	35 %	
Lachine	64 %	36 %	
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	57 %	43 %	
Outremont	50 %	50 %	
Rosemont–La Petite-Patrie	39 %	46 %	15 %
Total	**74 %**	**21 %**	**5 %**

C'est à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles qu'on retrouve le plus de locaux hébergeant plusieurs types d'activités (89 %) et à Rosemont–La Petite-Patrie qu'on en trouve le moins (39 %), ce dernier arrondissement abritant un grand nombre d'activités en métiers d'art qui pourraient limiter la multimodalité des locaux sur son territoire, puisque les équipements que requièrent les métiers d'art, notamment la céramique, sont lourds et donc difficiles à déplacer.

Il existe ici des différences notables entre les arrondissements : huit comptent des locaux multifonctionnels dans 80 % et plus des cas, tandis que quatre ont des pourcentages inférieurs à 65 %. On constate donc que sur l'ensemble du territoire montréalais, le LCPAA se vit majoritairement dans des locaux à usages multifonctionnels.

Tableau 9. Types d'activités dans les locaux

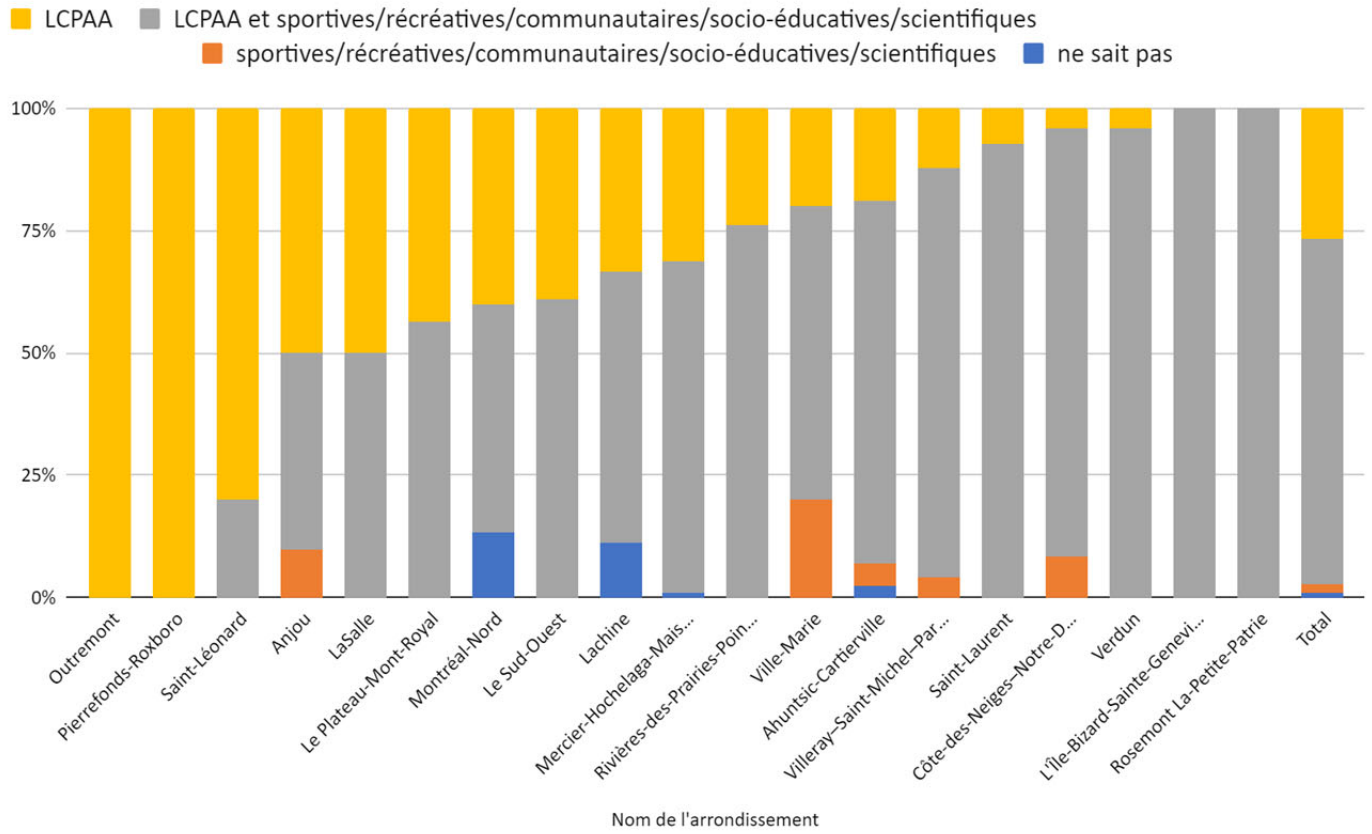

À l'échelle du territoire, 70 % des usages multifonctionnels engagent la cohabitation entre des activités de LCPAA et d'autres types d'activités (sportives, récréatives, communautaires, socioéducatives, scientifiques), ce qui reflète sa nature transversale et modulable. Il serait intéressant de recueillir des témoignages sur ce caractère, notamment en demandant aux organismes qui offrent du LCPAA si la multifonctionnalité constitue un frein ou un levier à la réalisation des activités.

Dans 30 % des cas, les usages sont uniquement à vocation de LCPAA. À Outremont et à Pierrefonds-Roxboro, tous les locaux multifonctionnels recensés n'accueillent que des activités de LCPAA.

DISCIPLINES ET ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS

Disciplines

La pratique artistique amateur permet au.à la citoyen.ne d'expérimenter un processus de création dans une discipline artistique durant ses temps libres, ce qui lui donne l'occasion d'exprimer sa créativité (« La pratique artistique amateur »). Certains arrondissements axent davantage leur programmation sur une discipline, ce qui peut notamment s'expliquer par la présence d'organismes ou d'infrastructures spécialisés dans cette discipline sur leur territoire. Pour recenser les disciplines offertes dans les locaux, deux types de données ont été recueillies : la principale discipline artistique offerte dans un local (40 % et plus de son temps d'utilisation) et les autres disciplines qui s'y pratiquent.

Tableau 10. Pourcentage d'occupation par une discipline principale par arrondissement

Discipline principale	AC	ANJ	CDN NDG	IBSG	LAC	LAS	PMR	SO	MHM	MN	OUTR	RDP PAT	RPP	SLA	SLE	VER	VM	VSMPE	Proportion**
Arts visuels	25%	33%	24%	50%	30%	22%	12%	44%	26%	40%	50%	40%	2%	**56%**	25%	26%		16%	**24%**
Métiers d'art	9%		6%		30%	9%	6%		9%	20%		10%	**83%**	4%	17%	10%		19%	**18,5%**
Danse	29%	**33%**	24%	25%	20%	26%	18%	11%	19,5%	20%		15%		20%	8%	16%		23%	**18%**
Musique/ chorale	20%	22%	**33%**	25%		26%	11,5%	22%	10%	20%		5%	7%	12%	25%	16%		14%	**15%**
Création et perf. littéraires	7%						18%		**20%**			15%	6%	4%		16%		7%	**9%**
Théâtre	5%	11%			20%	9%	18%		6%		**50%**	5%		4%	17%		33%	14%	**6,5%**
Arts numériques	4%		12%			9%	11,5	**22%**	4%			10%	2%		8%			7%	**5%**
Arts du cirque							6%		5%							16%	**67%**		**2%**

** L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ne se trouve pas dans ce tableau, aucun de ses locaux n'étant occupé par une discipline principale.*

*** Proportion : % de la discipline principale à l'échelle métropolitaine.*

Les locaux sont occupés par une discipline principale dans 72 % des cas à Montréal (445 locaux sur un total de 613). Les arts visuels sont la discipline la plus représentée (24 %), alors que les arts numériques (5 %) et les arts du cirque (2 %) sont peu répandus comme discipline principale occupant un local. La pratique des arts numériques et des arts du cirque requiert des équipements spécialisés, ce qui peut expliquer leur faible représentation comme discipline principale. Comme la plupart des locaux sont multifonctionnels (absence d'équipements spécialisés réservés), il est difficile d'y offrir certaines activités en LCPAA. D'autres facteurs peuvent également expliquer pourquoi certaines disciplines sont moins représentées : peu d'organismes spécialisés dans cette discipline sur le territoire, discipline moins recherchée par les publics, offre en développement, etc.

Tableau 11. Variété des disciplines principales représentées

Arrondissement*	Arts du cirque	Arts numériques	Arts visuels	Création et performance littéraires	Danse	Métiers d'art	Musique/ chorale	Théâtre	Total
Le Plateau-Mont-Royal	X	X	X	X	X	X	X	X	8
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	X	X	X	X	X	X	X	X	8
Ahuntsic-Cartierville		X	X	X	X	X	X	X	7
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles		X	X	X	X	X	X	X	7
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension		X	X	X	X	X	X	X	7
LaSalle		X	X		X	X	X	X	6
Saint-Laurent			X	X	X	X	X	X	6
Saint-Léonard		X	X		X	X	X	X	6
Verdun	X		X	X	X	X	X		6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce		X	X		X	X	X		5
Lachine			X		X	X	X	X	5
Le Sud-Ouest		X	X		X		X		5
Rosemont–La Petite-Patrie		X	X	X		X	X		5
Anjou			X		X		X	X	4
Montréal-Nord			X		X	X	X		4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève			X		X		X		3
Outremont			X					X	2
Ville-Marie	X							X	2

* *L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ne se trouve pas dans ce tableau, aucun de ses locaux n'étant occupé par une discipline principale.*

En moyenne, 5 disciplines principales sont représentées dans les arrondissements.

***Nuance** : La variété des disciplines représentées par arrondissement est tributaire de plusieurs facteurs : équipements spécialisés, locaux, organismes qui offrent ces disciplines, demande de la population. On constate toutefois que du point de vue métropolitain, l'ensemble des disciplines artistiques est couvert*.

Équipements spécialisés

Comme le montre le Plan d'action de la pratique artistique amateur à Montréal 2013-2017, l'un des défis à relever pour le LCPAA est le manque de salles spécifiquement aménagées et comprenant des équipements spécialisés. Certaines activités en LCPAA nécessitent peu d'équipements, et cohabitent donc plus facilement avec d'autres types d'activités et de disciplines, en plus d'offrir un fort potentiel de réalisation hors les murs, notamment dans les parcs. D'autres disciplines requièrent des équipements sophistiqués ou imposants, donc statiques.

Dans le cadre de cette étude, ont été considérés les équipements spécialisés servant à la pratique d'une discipline artistique ou du loisir culturel. Ces équipements peuvent être spécifiques aux activités de loisir culturel ou être également utilisés pour la pratique artistique professionnelle ou des activités de loisirs communautaires. Ils comprennent, par exemple, les fours à céramique, les scènes, les consoles, les ancrages pour les arts du cirque, les imprimantes 3D, les instruments de musique, les postes informatiques avec logiciels pour les arts numériques, les rails pour suspendre des œuvres, etc.

Tableau 12. Pourcentage de locaux comprenant au moins un équipement spécialisé

Arrondissement	Équipement spécialisé	Sans équipement	Ne sait pas
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	71 %	29 %	
LaSalle	64 %	32 %	4 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	61 %	38 %	1 %
Ville-Marie	57 %	29 %	14 %
Saint-Léonard	56 %	44 %	
Outremont	50 %	50 %	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	49 %	51 %	
Ahuntsic-Cartierville	48 %	50 %	2 %
Verdun	48 %	52 %	
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	46 %	54 %	
Saint-Laurent	45 %	43%	12 %
Le Sud-Ouest	36 %	64 %	
Lachine	29 %	71 %	
Montréal-Nord	26 %	69 %	5 %
Le Plateau-Mont-Royal	17 %	73 %	10 %
Anjou	17 %	83 %	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 %	86 %	
Rosemont–La Petite-Patrie	11 %	89 %	
Pierrefonds-Roxboro		100 %	
Total	**41 %**	**57 %**	**2 %**

En moyenne, 41 % des locaux comptent au moins un équipement spécialisé, une proportion qui passe à 45 % lorsqu'un local est uniquement utilisé à des fins de LCPAA.

Pour ce qui est des arts numériques, 74 % des locaux où se déroulent des activités sont pourvus d'au moins un équipement spécialisé ; ce chiffre chute à 26 % pour la création et la performance littéraires, qui requièrent toutefois moins d'équipements techniques.

En somme, on trouve peu de planchers de danse et d'équipements pour les arts numériques ni les métiers d'art.

Tableau 13. Pourcentage de la présence d'au moins un équipement spécialisé si une discipline principale occupe un local

Arrondissement*	Équipement spécialisé	Sans équipement	Ne sait pas
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	75 %	25 %	
Verdun	74 %	26 %	
LaSalle	70 %	30 %	
Saint-Laurent	64 %	28 %	8 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	55 %	45 %	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	53 %	44 %	3 %
Outremont	50 %	50 %	
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	48 %	52 %	
Ahuntsic-Cartierville	47 %	51 %	2 %
Saint-Léonard	42 %	58 %	
Le Plateau-Mont-Royal	41 %	47 %	12 %
Lachine	40 %	60 %	
Montréal-Nord	40 %	60 %	
Le Sud-Ouest	33 %	67 %	
Ville-Marie	33,3 %	33,3 %	33,3 %
Anjou	22 %	78 %	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	20 %	80 %	
Rosemont–La Petite-Patrie	11 %	89 %	
Moyenne	**45 %**	**53 %**	**2 %**

** L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ne se trouve pas dans ce tableau, aucun de ses locaux n'étant occupé par une discipline principale.*

Lorsqu'une discipline principale occupe un local, on retrouve au moins un équipement spécialisé dans plus de 60 % des locaux dans Saint-Laurent, LaSalle, Verdun et L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, mais dans 25 % et moins des locaux dans Anjou, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Rosemont–La Petite-Patrie.

Tableau 14. Pourcentage de la présence d'au moins un équipement spécialisé si un local est utilisé de façon occasionnelle

Arrondissement*	Équipement spécialisé	Sans équipement	Ne sait pas
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	60 %	40 %	
LaSalle	56 %	39 %	5 %
Saint-Léonard	56 %	44 %	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	50 %	50 %	
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	48 %	52 %	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	42 %	58 %	
Saint-Laurent	32 %	68 %	
Verdun	31 %	69 %	
Ahuntsic-Cartierville	30 %	70 %	
Montréal-Nord	21 %	71 %	8 %
Lachine	20 %	80 %	
Le Plateau-Mont-Royal	18 %	77 %	5 %
Le Sud-Ouest	17 %	83 %	
Anjou	10 %	90 %	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 %	90 %	
Pierrefonds-Roxboro		100 %	
Rosemont–La Petite-Patrie		100 %	
Moyenne	**31 %**	**68 %**	**1 %**

* *Ville-Marie et Outremont ne sont pas représentés, puisqu'ils ne comptent aucun local avec au moins un équipement spécialisé et utilisé de façon occasionnelle.*

Tableau 15. Pourcentage de la présence d'au moins un équipement spécialisé si un local est consacré au LCPAA

Arrondissement*	Équipement spécialisé	Sans équipement	Ne sait pas
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	100 %		
Outremont	100 %		
Saint-Laurent	100 %		
LaSalle	86 %	14 %	
Ahuntsic-Cartierville	76 %	24 %	
Verdun	75 %	25 %	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	69 %	31 %	
Montréal-Nord	67 %	33 %	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	62 %	31 %	7 %
Le Plateau-Mont-Royal	57 %	29 %	14 %
Anjou	50 %	50 %	
Ville-Marie	50 %	50 %	
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	46 %	54 %	
Lachine	40 %	60 %	
Le Sud-Ouest	33 %	67 %	
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	33 %	67 %	
Saint-Léonard	33 %	67 %	
Rosemont–La Petite-Patrie	8 %	92 %	
Moyenne	**54 %**	**44 %**	**2 %**

* *Pierrefonds-Roxboro n'est pas représenté, car il ne compte aucun local entièrement consacré au LCPAA avec un équipement spécialisé.*

À l'échelle métropolitaine, on constate que le type d'occupation d'un local influence la présence d'au moins un équipement spécialisé : lorsque le local est utilisé occasionnellement ou en colocation, le pourcentage de présence d'au moins un équipement spécialisé chute à 31 %, alors qu'il augmente à 54 % lorsque le local est réservé entièrement au LCPAA. Ainsi, plus les usages sont variés, moins il y a d'équipements spécialisés.

ACCESSIBILITÉ ET ÉTAT DES BÂTIMENTS ET DES LOCAUX

Niveau d'accessibilité universel

L'accessibilité universelle est l'aménagement physique d'un lieu pensé et conçu en fonction de l'ensemble des utilisateur.trice.s, l'élimination des barrières architecturales et de communication pour permettre à tou.te.s, quelle que soit leur condition physique, un accès sans obstacle aux lieux et aux bâtiments (« Politique intermunicipale d'accès au loisir »).

La volonté municipale en matière d'accessibilité universelle impose de faire l'effort requis pour la mise en place de solutions qui vont au-delà de la simple application de la réglementation, afin de permettre à tou.te.s les usager.ère.s, ayant ou non des limitations fonctionnelles, « l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population » (« Guide en matière d'accessibilité universelle pour les nouveaux bâtiments et pour l'agrandissement, la rénovation et l'entretien de bâtiments municipaux existants »). Le LCPAA repose sur un principe de développement et de respect des individus. L'intégration des personnes ayant des besoins particuliers aux activités en LCPAA est essentielle à la création de liens sociaux et à la pleine réalisation de ces activités.

Pour les besoins du diagnostic, nous avons choisi de recueillir les données sur l'accessibilité universelle par local et non par bâtiment, car au sein d'un même immeuble, certains locaux peuvent être accessibles universellement et d'autres, non.

Tableau 16. Pourcentage des locaux accessibles universellement

Arrondissement	Accessibles	Non Accessibles	Ne sait pas
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	100 %		
LaSalle	88 %	12 %	
Anjou	84 %	16 %	
Verdun	83 %	17 %	
Saint-Léonard	82 %	9 %	9 %
Montréal-Nord	79 %	11 %	11 %
Le Sud-Ouest	77 %		23 %
Ville-Marie	72 %	14 %	14 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	67 %	31 %	2 %
Saint-Laurent	65 %	8 %	27 %
Ahuntsic-Cartierville	61 %	24 %	15 %
Pierrefonds-Roxboro	60 %	20 %	20 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	57 %	43 %	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	54 %	19 %	27 %
Rosemont–La Petite-Patrie	53 %	19 %	28 %
Lachine	50 %	36 %	14 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	48 %	14 %	38 %
Le Plateau-Mont-Royal	40 %	15 %	45 %
Outremont	50 %	50 %	
Total	**65 %**	**17 %**	**18 %**

La majorité des locaux recensés dans le portrait sont accessibles universellement (65 %). Il existe toutefois des disparités entre les arrondissements, des disparités qui doivent être nuancées en raison des nombreuses réponses « Ne sait pas ».

Tableau 17. Pourcentage des locaux accessibles universellement, par discipline principale

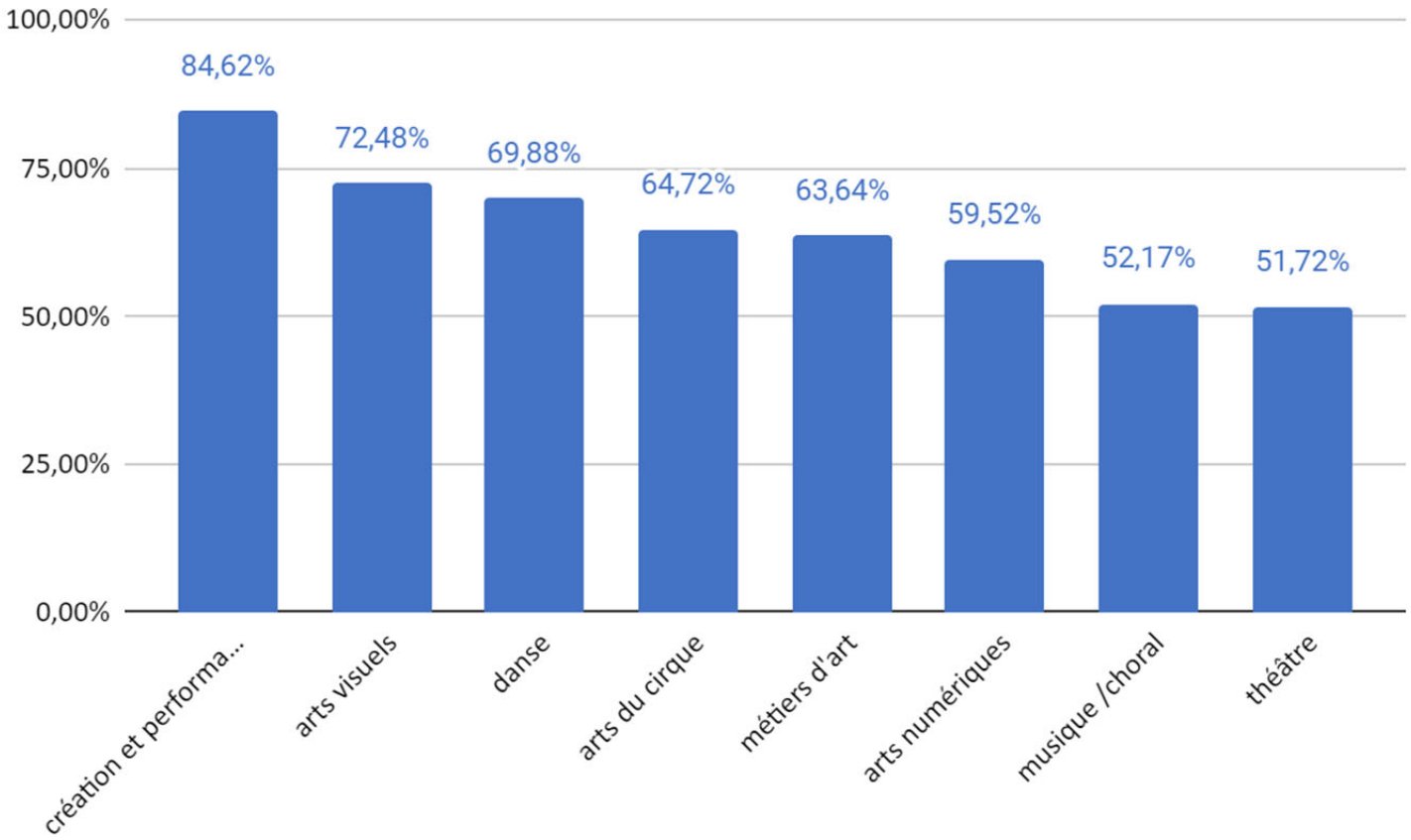

Lorsqu'une discipline occupe plus de 40 % du temps d'utilisation d'un local, on constate que ce sont les locaux où se déroulent la création et la performance littéraires (84,62 %) qui sont les plus accessibles. Les arts numériques (59,52 %), la musique (52,17 %) et le théâtre (51,72 %) se situent en dessous de la moyenne montréalaise pour ce qui est de l'accessibilité universelle des locaux (65 %).

NIVEAU DE VÉTUSTÉ DES IMMEUBLES ET DES LOCAUX

Les arrondissements ont été invités à répondre à des questions sur le niveau de vétusté des immeubles et des locaux et à commenter leur état général. Il existe une manière catégoriser « objectivement » l'état des immeubles avec l'indice de vétusté physique (IVP) – c'est-à-dire la somme du coût estimé de tous les travaux devant être réalisés sur un horizon de cinq ans (déficit d'entretien projeté ou DEP), divisée par la valeur actuelle de remplacement (VAR) d'un immeuble –, exprimé sous forme d'un pourcentage. Or, cette valeur n'était pas disponible pour l'ensemble des bâtiments recensés en raison du temps imparti pour la collecte de données. Par ailleurs, les dates de construction de l'immeuble et de la dernière réparation majeure n'ont pas été retenues dans l'analyse, puisque les données étaient insuffisantes pour proposer des constats généraux.

Dans les travaux du PDMIC, trois catégories étaient proposées pour évaluer le niveau de vétusté d'un bâtiment ou d'un local :

- Entretien régulier requis : désigne un état qu'on pourrait juger adéquat. L'entretien à prévoir comprend des tâches standards telles que peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.
- Réparations mineures : désigne un état qu'on pourrait juger acceptable et comprend des problèmes légers, simples à résoudre (carreaux du plancher à remplacer, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux).
- Réparations majeures : désigne un état qu'on pourrait juger inacceptable et comprend des problèmes compromettant la structure de l'immeuble ou les systèmes importants de celui-ci (plomberie ou installation électrique défectueuse, besoin de réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.).

Le niveau de vétusté des immeubles et des locaux a été analysé pour l'ensemble des types de propriétés.

Tableau 18. État de l'immeuble

Arrondissement	Réparations majeures	Réparations mineures	Entretien régulier	Ne sait pas
Outremont	60%		40%	
Pierrefonds-Roxboro	33%		45%	22%
Ahuntsic-Cartierville	25%	11%	61%	3%
Anjou	25%		75%	
Lachine	21,5%	7%	50%	21,5%
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	20%	40%	20%	20%
LaSalle	20%		60%	20%
Rosemont-La-Petite-Patrie	18%	5%	27%	50%
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	17%	5%	56%	22%
Le Sud-Ouest	17%	5%	50%	28%
Le Plateau-Mont-Royal	11%	17%	11%	61%
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	5%	16%	76%	3%
Ville-Marie	4%	4%	9%	83%
Saint-Laurent	4%		61%	35%
Montréal-Nord			90%	10%
Rivières-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles		21%	72%	7%
Saint-Léonard			80%	20%
Verdun			100%	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension		4%	33%	63%
Total	**11%**	**8%**	**53%**	**28%**

Tableau 19. État des locaux

Arrondissement	Réparations majeures	Entretien régulier	Réparations mineures	Ne sait pas
Outremont	50 %	50 %		
Pierrefonds-Roxboro	40 %	40 %		20 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	22 %	70 %	6 %	2 %
Ahuntsic-Cartierville	18 %	55 %	8 %	19 %
Anjou	17 %	66 %	17 %	
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	14 %	14 %	72 %	
Le Sud-Ouest	9 %	23 %	27 %	41 %
Le Plateau-Mont-Royal	5 %	32 %	28 %	35 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	4 %	73 %	23 %	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3 %	54 %	5 %	38 %
Saint-Laurent	2 %	51 %		47 %
Lachine		43 %	28,5 %	28,5 %
LaSalle		92 %		8 %
Montréal-Nord		53 %		47 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles		92 %	4 %	4 %
Rosemont–La Petite-Patrie		87 %	9 %	4 %
Saint-Léonard		91 %		9 %
Verdun		100 %		
Ville-Marie		14 %	29 %	57 %
Total	**6 %**	**64 %**	**12 %**	**18 %**

En moyenne, des réparations majeures sont requises pour 11 % des immeubles, et des réparations mineures, pour 8 %. Sept arrondissements comptent toutefois 20 % ou plus de bâtiments requérant des réparations majeures. Ces pourcentages pourraient toutefois être plus élevés, étant donné le nombre de réponses inconnues (28 %), bien que le pourcentage de réponse « Ne sait pas » chute à 11,1 % lorsque nous isolons les données des propriétés municipales. Nous pouvons croire que le pourcentage élevé de réponses inconnues concerne les bâtiments qui ne sont pas de propriété municipale.

Pour les besoins de l'analyse, nous avons tenté de croiser les données de l'état des locaux avec les facteurs d'accessibilité universelle et du type d'occupation, sans que celles-ci permettent de dégager une tendance, la variation des pourcentages n'étant pas significative.

Voici les principaux commentaires mentionnés par les arrondissements sur l'état des locaux :

- Réparations mineures : peinture écaillée, plafond avec traces, lavabos qui se détachent du mur, entretien du four à céramique, réaménagement des espaces de rangement, remplacement du plancher de danse, fenêtres à changer, climatisation, planchers à remplacer ;
- Réparations majeures : mise aux normes, système de plomberie, ventilation et électricité, infiltration d'eau, insonorisation du bâtiment.

TARIF ET UTILISATION OPTIMALE

Tarif

La Ville de Montréal et les arrondissements facilitent l'accès à des locaux abordables, soit par le prêt de locaux de propriété municipale ou par la location d'installations à des tiers, dans un souci d'équité et de développement local et métropolitain. Cette valeur d'accessibilité est au cœur de l'action municipale. Ainsi, l'utilisation des locaux gratuitement ou à tarif réduit par les organismes, notamment grâce aux politiques de reconnaissance et de soutien de certains arrondissements ou à des programmes tels que la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires, est l'un des moyens de valoriser le LCPAA et de soutenir les organismes qui contribuent à présenter ou à bonifier l'offre de services inclusive. Comme le montre le tableau suivant, plusieurs arrondissements offrent des locaux gratuits pour la tenue d'activité en LCPAA.

Tableau 20. Utilisation gratuite des locaux

Arrondissement	Gratuite	Payante	Ne sait pas
Anjou	100 %		
Rosemont–La Petite-Patrie	100 %		
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	96 %	4 %	
Ahuntsic-Cartierville	94 %	6 %	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	89 %	11 %	
Le Plateau-Mont-Royal	73 %		27 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	70 %	26 %	4 %
Le Sud-Ouest	64 %	14 %	22 %
Ville-Marie	57 %		43 %
Lachine	50 %	7 %	43 %
Outremont	50 %		50 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	48 %	17 %	35 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	43 %		57 %
Saint-Laurent	41 %	43 %	16 %
LaSalle	40 %		60 %
Montréal-Nord	37 %		63 %
Saint-Léonard	30 %		70 %
Pierrefonds-Roxboro	30 %	20 %	50 %
Verdun	24 %	62%	14 %
Total	**65 %**	**15 %**	**20 %**

Limite : *Comme les valeurs inconnues représentent près de 20 % des données recueillies, il est difficile de dégager des constats. Il pourrait être judicieux de sonder précisément les arrondissements sur cette question.*

Anjou et Rosemont–La Petite-Patrie sont les arrondissements où la gratuité est la plus répandue selon les données récoltées (100 %), alors que les locaux sont payants plus souvent dans Verdun (62 %) et Saint-Laurent (43 %). Soulignons que malgré la présence d'un tarif pour l'utilisation d'un local, il demeure à prix réduit selon une tarification préférentielle, entre autres grâce aux politiques de reconnaissance et de soutien des organismes des arrondissements, le cas échéant. Une analyse plus poussée des tarifs de l'ensemble des 19 arrondissements serait intéressante. Lorsqu'un local compte au moins un équipement spécialisé, il est prêté gratuitement dans 59 % des cas, ce qui indique que la présence d'un équipement influe peu sur la tarification des locaux.

Tableau 21. Pourcentage de disciplines principales occupant un local gratuit

Arrondissement	Métiers d'art	Arts visuels	Danse	Musique/ chorale	Création et performance littéraires	Arts numériques	Théâtre	Arts du cirque	Aucune discipline principale
Ahuntsic-Cartierville	9 %	19 %	**28 %**	17 %	7 %	3 %	5 %		12 %
Anjou		**25 %**	**25 %**	17 %			8 %		**25 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 %	18 %	21 %	**31 %**		12 %			12 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève		**33,3 %**	**33,3 %**						**33,3 %**
Lachine	**43 %**	14 %	14 %				29 %		
LaSalle	10 %	30 %		**50 %**			10 %		
Le Plateau-Mont-Royal	3 %	7 %	11 %	7 %	11 %	3 %	7 %	3 %	**48 %**
Le Sud-Ouest		22 %	7 %	14 %		7 %			**50 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	10 %	20 %	18 %	7 %	**27 %**	3 %	3 %	7 %	5 %
Montréal-Nord	**28,5 %**	**28,5 %**	14,5 %						**28,5 %**
Outremont		**100 %**							
Pierrefonds-Roxboro									**100 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4 %	**29 %**	11 %	4 %	11 %	8 %	4 %		**29 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	**83 %**	2 %		7 %	6 %	2 %			
Saint-Laurent		15 %	5 %						80 %
Saint-Léonard	14 %	**30 %**	14 %	14 %		14 %	14 %		
Verdun	14 %	**44 %**	14%		14 %				14 %
Ville-Marie							25 %		75 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	12 %	15 %	**23 %**	12 %	9 %	9 %	5 %		15 %
Total	**18 %**	**17 %**	**15 %**	**12 %**	**9 %**	**4 %**	**3 %**	**2 %**	**20 %**

Lorsqu'un local est gratuit, on retrouve peu d'arts numériques (4 %), de théâtre (3 %) et d'arts du cirque (2 %), tandis que les métiers d'arts (18 %), les arts visuels (17 %) et la danse (15 %) sont les disciplines principales les plus représentées dans un local occupé gratuitement. Notons que dans 20 % des locaux recensés, il n'y a pas de discipline principale (40 % et plus du temps d'utilisation), c'est-à-dire qu'une discipline ne se démarque pas dans l'utilisation du local et que plus d'une discipline s'y pratique.

Utilisation optimale

La grille de récolte comprenait une question sur l'utilisation optimale ou non, exprimée dans le tableau suivant.

Tableau 22. Pourcentage de locaux dont l'utilisation est optimale

Arrondissement	Oui	Non	Ne sait pas
Anjou	100 %		
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	83 %	13 %	4 %
Pierrefonds-Roxboro	80 %		20 %
Montréal-Nord	79 %	5 %	16 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	79 %	21 %	
Rosemont–La Petite-Patrie	75 %		25 %
Saint-Léonard	74 %	13 %	13 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	65%	5 %	30 %
LaSalle	60 %	28 %	12 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	57 %	43 %	
Ahuntsic-Cartierville	55 %	43 %	2 %
Verdun	52 %	14 %	34 %
Outremont	50 %		50 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	49 %	44 %	5 %
Saint-Laurent	47 %	2 %	51 %
Lachine	43 %	36 %	21 %
Le Plateau-Mont-Royal	30 %	38 %	32 %
Le Sud-Ouest	23 %	64 %	13 %
Ville-Marie	14 %	14 %	72 %
Moyenne	**62 %**	**20%**	**18 %**

La recension indique que les locaux sont utilisés de façon optimale dans 62 % des cas. Les arrondissements du Sud-Ouest (23 %) et du Plateau-Mont-Royal (30 %) indiquent toutefois des utilisations moins optimales. En croisant les données, nous nous apercevons que les usages multifonctionnels, l'occupation permanente, la présence d'équipements spécialisés ou l'accessibilité universelle influencent peu ou pas l'utilisation optimale. La variation de la moyenne du pourcentage est statistiquement non significative.

De plus, comme les valeurs inconnues représentent près de 20 % des données recueillies, il est difficile de dégager des constats. L'utilisation optimale d'un local n'est pas nécessairement une donnée connue ni recueillie systématiquement par les arrondissements. Il pourrait être judicieux de sonder précisément les arrondissements sur cette question.

Les raisons évoquées pour expliquer la sous-utilisation des locaux concernent principalement les plages horaires, les ressources humaines, la coordination et la cohabitation, les équipements spécialisés et l'infrastructure :

- Plages horaires : plusieurs plages horaires sont libres. Certains locaux ne sont pas utilisés le soir, les fins de semaine ni l'hiver, des plages qui pourraient être utilisées pour la pratique libre ou pour la tenue d'autres activités ;
- Ressources humaines : l'absence de surveillant.e ne permet pas la tenue d'activités, ou bien l'implantation de nouvelles structures de gestion est en cours ;
- Coordination et cohabitation : les structures complexes de partage de l'espace produisent parfois des tensions entre les organismes ou le calendrier est très chargé ;
- Équipements spécialisés : le manque d'équipements, des équipements qui doivent être réparés ou entretenus ou des équipements statiques (métiers à tisser) ne permettent pas la cohabitation disciplinaire ou organisationnelle ;
- Infrastructure : le local requiert des rénovations, manque de lumière, n'est pas accessible universellement ou n'est pas adéquatement insonorisé, ce qui provoque des tensions avec les usager.ère.s des autres locaux du bâtiment.

POTENTIEL D'UTILISATION DES LOCAUX ET DES BÂTIMENTS

Le diagnostic montre que certains des locaux appartenant à la municipalité – 96 locaux sur 114 locaux potentiels – pourraient héberger du LCPAA.

Tableau 23. Nombre de locaux pouvant potentiellement accueillir des activités en LCPAA

Arrondissement	Potentiel (tout type de propriété)	Potentiel (municipal)
Ahuntsic-Cartierville		
Anjou	1	1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	17	16
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	3	3
Lachine	10	10
LaSalle	1	
Le Plateau-Mont-Royal	2	1
Le Sud-Ouest	16	16
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	4	3
Montréal-Nord	3	3
Outremont	4	4
Pierrefonds-Roxboro		
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	9	6
Rosemont–La Petite-Patrie		
Saint-Laurent	2	2
Saint-Léonard	4	4
Verdun	6	6
Ville-Marie	19	10
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	13	11
Total	**114**	**96**

***Nuance** : Certains des locaux recensés ont été inscrits dans la grille de collecte de données comme locaux potentiels par les arrondissements. Or, certaines des entrées contiennent peu de détails sur la nature des activités qui s'y déroulent et sur leur potentiel pour des activités en LCPAA. Les locaux potentiels ne sont donc pas nécessairement des locaux sous-utilisés, mais bien des lieux où il serait intéressant d'explorer les possibilités d'accueillir du LCPAA.*

Certains arrondissements ont donné des détails sur l'utilisation potentielle de ces locaux. Il ne s'agit souvent pas de locaux vides ni sous-utilisés, mais de locaux où des activités en LCPAA pourraient être développées parce que le local est y propice, ou parce qu'il a déjà hébergé des activités en LCPAA. À travers les réponses obtenues, on apprend que certains arrondissements ou organismes ont émis le souhait de développer des disciplines en LCPAA dans des locaux qui n'en offrent pas. D'autres locaux comptent des équipements spécialisés sous-utilisés (minirail, système audiovisuel) ou offrent une polyvalence pouvant convenir aux activités de LCPAA. Enfin, certains locaux ne sont pas utilisés à leur plein potentiel (horaire, saison, etc.), que ce soit pour des activités encadrées ou en pratique libre. Bien que le cadre d'analyse du diagnostic soit plutôt spatial, la prise en compte d'un cadre temporel pourrait potentiellement informer et optimiser les utilisations.

Chalets de parc d'arrondissement

Les grands parcs et les parcs de proximité montréalais hébergent une pluralité de types d'activités qui contribuent à créer une communauté forte. Ils comptent parfois des équipements servant pour différents usages, notamment pour les activités en LCPAA. Plusieurs chalets de parc, bien que nécessitant souvent des rénovations, accueillent des activités en LCPAA (par exemple les chalets du parc Ahuntsic et du parc de Mésy, ou le chalet Fleury du parc des Hirondelles à Ahuntsic-Cartierville). Or, plusieurs semblent pouvoir offrir un potentiel pour le LCPAA :

- Le chalet LaSalle (Lachine) est parfois libre les fins de semaine ;
- Le chalet Dixie (Lachine) est excentré, mais est souvent disponible le jour ;
- Le chalet du parc Oscar-Peterson (Le Sud-Ouest) pourrait être utilisé les fins de semaine l'hiver ;
- Le côté salle du chalet Campbell (Le Sud-Ouest) pourrait être utilisé de façon ponctuelle ;
- Les chalets des parcs Jean-Amyot, Duquesne et Rougemont (Mercier–Hochelaga-Maisonneuve) pourraient voir leur offre en LCPAA augmenter, mais un répondant souligne « qu'il faudrait cibler davantage les besoins et intérêts de certaines clientèles mal desservies et mettre à jour certains cours ou pratiques » ;
- Le studio du chalet de parc de Mésy (Ahuntsic-Cartierville) est sous-utilisé en raison d'un manque de ressources de l'organisme sur place ;
- Le chalet Charleroi (Montréal-Nord) possède plusieurs disponibilités le jour ;
- Les chalets des parcs Marie-Claire-Daveluy, Pasquale-Gattuso, Pierre-Blanchet et Samuel-Morse (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles) pourraient être utilisés de façon sporadique par d'autres organismes que le principal locataire, comme souligné par un répondant ;
- Le chalet du Mont-Royal pour la danse, le chalet d'accueil de L'Île-Bizard, la maison Pitfield, le chalet d'accueil de Cap-Saint-Jacques (aucun de ces lieux ne compte d'équipements spécialisés), tous gérés par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

En somme, on note un potentiel pour les chalets de parc, qui demeurent toutefois peu utilisés pour du LCPAA l'hiver.

Par ailleurs, dans une optique de développement du LCPAA, une exploration plus approfondie des locaux potentiels dans d'autres types de propriétés que les propriétés municipales et les chalets de parc serait sans doute pertinente, notamment ceux des institutions religieuses, des bâtiments provinciaux et des bâtiments de propriété privée à but lucratif ou non.

Nouveaux projets immobiliers

La collecte de données du diagnostic des lieux en pratique artistique amateur a permis de répertorier 31 bâtiments à usages variés en construction ou en planification (bibliothèques, chalets de parc, centres communautaires, espaces multifonctionnels, salles de diffusion, etc.). Certains comprennent des espaces pour le LCPAA. Il serait judicieux de procéder à un suivi de l'évolution de ces nouveaux projets immobiliers afin d'en évaluer le potentiel pour bonifier l'offre de locaux destinés à la pratique artistique amateur.

Tableau 24. Immeubles ou projets en construction ou en planification

Arrondissement	Nom de l'immeuble OU du projet	État d'avancement	Livraison prévue	Fonction(s) principale(s) de l'immeuble/du projet
Ahuntsic-Cartierville	Centre culturel et communautaire de Cartierville	En construction	2022	Occupation communautaire
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Centre communautaire école Les-Enfants-du-Monde	En construction	Janvier 2023	Projet mixte
	5610, Paré			
	Pavillon du parc Loyola			
	Pavillon Le Triangle	En construction	2021	Occupation communautaire
	Empress	En construction	2023	Diffusion culturelle
	Pavillon Saidye-Bronfman	En construction	Printemps 2022	Occupation communautaire
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Maison ancestrale	En planification	2022	Communautaire/loisirs
	Ancien point de service Sainte-Geneviève du 13 Chauret	Autre		Communautaire/loisirs/point de service de la Ville

Arrondissement	Nom de l'immeuble OU du projet	État d'avancement	Livraison prévue	Fonction(s) principale(s) de l'immeuble/du projet
LaSalle	Bibliothèque L'Octogone	En construction	2023	Bibliothèque
Le Plateau-Mont-Royal	Bain Saint-Michel			
	Caserne 26			
	Théâtre de verdure	En rénovation* Pas nouvel immeuble	Été 2022	Culture (diffusion de spectacles)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Chalet du parc Raymond-Préfontaine	En planification	2022	Loisirs communautaires
	Chalet du parc Saint-Aloysius	En planification	2022	Loisirs communautaires
	Chalet du parc Théodore	En planification	2024	Loisirs communautaires
	Bibliothèque Maisonneuve (agrandissement)	En construction	2022	Bibliothèque
Montréal-Nord	Pavillon Henri-Bourassa	Autre	2021	Culture, bibliothèque, loisirs et communautaire
	Centre sportif Garon	Autre		Sports et loisirs
	Centre Cœur-Nomade (MN-AC)	En planification	2024	Bibliothèque, espace de médiation et de diffusion et espaces communautaires
	Aménagement extérieur de la maison Brignon-Dit-Lapierre	En planification	2021	Culture – patrimoine
Pierrefonds-Roxboro	Complexe aquatique et récréatif	En planification	2025	Complexe aquatique et récréatif
	Place publique	En planification	2025	Projet mixte
	Auditorium Deauville	En planification	2023	Projet mixte
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-	Espace Rivière	En planification	2026	Culture, bibliothèque, loisirs et vie

Arrondissement	Nom de l'immeuble OU du projet	État d'avancement	Livraison prévue	Fonction(s) principale(s) de l'immeuble/du projet
Trembles				communautaire, Bureau accès Montréal
	Chalet du parc Armand-Bombardier	En planification	2021	Loisirs, culture, communautaire, événements
	Chalet du parc Saint-Joseph – bloc sanitaire seulement	En planification	2021	Loisirs, culture, événements
	Complexe sportif St-Jean-Vianney	Autre	Acquisition par la ville en déc. 2019	Sports
Saint-Laurent	Projet Jules-Poitras	En planification	2023	École et centre communautaire
Ville-Marie	Centre Sanaaq	En construction	2023	Projet mixte comprenant, entre autres : bibliothèque, salle de spectacle, locaux communautaires, locaux pour loisir culturel, etc.
	Centre communautaire Sainte-Brigide	En planification		Occupation communautaire

Tableau 25. Portrait d'ensemble des bâtiments, des locaux actuels et potentiels, et des nouveaux immeubles

Arrondissement	Bâtiments	Locaux	Locaux potentiels	Nouveaux immeubles
Ahuntsic-Cartierville	28	62		1
Anjou	4	12	1	
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	18	37	17	6
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	5	7	3	2
Lachine	14	14	10	
LaSalle	5	25	1	1
Le Plateau-Mont-Royal	18	40	2	3
Le Sud-Ouest	18	22	16	
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	38	102	4	4
Montréal-Nord	10	19	3	4
Outremont	5	2	4	
Pierrefonds-Roxboro	9	10		3
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14	28	9	4
Rosemont–La Petite-Patrie	22	54		
Saint-Laurent	26	49	2	1
Saint-Léonard	15	23	4	
Verdun	15	29	6	
Ville-Marie	23	7	19	2
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	24	71	13	
Total	**311**	**613**	**114**	**31**

Avec 311 bâtiments et 613 locaux à l'échelle montréalaise, le LCPAA se déploie dans une multitude de lieux et d'espaces, essentiellement à usages multifonctionnels, d'occupation permanente par un seul organisme, majoritairement gratuits ou à tarif réduit, accessibles universellement dans plus de 60 % des cas et où l'utilisation est, pour la plupart, optimale. Il se décline dans une grande variété de disciplines avec un minimum d'équipements spécialisés. Ainsi, il se situe dans un état qui favorise l'accessibilité à la pratique artistique amateur pour les communautés de chaque arrondissement, mais avec un enjeu pour la diffusion de l'expression culturelle citoyenne dans les bâtiments et locaux municipaux.

Dans une perspective de développement, le parc immobilier offre des avenues intéressantes en vue de contribuer davantage à l'infiltration du LCPAA dans les quartiers et le quotidien de la population. Bien que les locaux potentiels recensés ne soient pas nécessairement des locaux sous-utilisés et que les immeubles en construction ne soient pas entièrement voués à la pratique artistique amateur, une analyse plus approfondie des possibilités qu'ils représentent permettrait non seulement d'exploiter pleinement la nature transversale du LCPAA en vue d'accroître la participation culturelle citoyenne, mais aussi de consolider sa position au cœur de l'action culturelle municipale en vue de valoriser la création citoyenne et sa diffusion dans des infrastructures spécialisées.

PISTES DE RÉFLEXION

Les pistes de réflexion découlent des grandes familles de données recueillies et nourrissent la réflexion sur l'orientation stratégique du développement du LCPAA à Montréal. Elles sont regroupées en quatre catégories : utilisation des locaux et des bâtiments, état des lieux, potentiel de développement du LCPAA et recherche.

UTILISATION DES LOCAUX ET DES BÂTIMENTS

- 1 : Analyser de façon plus approfondie les facteurs et les moyens qui encouragent et limitent l'optimisation des locaux en utilisation et de ceux définis comme ayant du potentiel, notamment la sécurité, la cohabitation des organismes, des usages et des disciplines artistiques, les modes de pratiques du LCPAA (pratique libre, activités dirigées, etc.), la gestion des bâtiments et les ressources humaines.

- 2 : Sonder les organismes afin de mieux connaître leurs besoins en matière d'espace, d'équipements spécialisés, d'utilisation et de disciplines artistiques offertes, ainsi que d'établir les priorités des arrondissements afin de maintenir ou de développer l'offre montréalaise d'activités en LCPAA.

- 3 : Réfléchir à la production d'un tableau de bord d'indicateurs permettant de mesurer l'accessibilité (temporelle, spatiale, économique et culturelle) par arrondissement, discipline artistique, nombre de locaux par 1000 habitant.e.s et nombre de locaux par kilomètre carré.

ÉTAT DES LIEUX

- 4 : Entamer une réflexion sur la mise en place d'un registre partagé par l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville, notamment pour l'analyse de la vétusté, afin de connaître en temps réel l'état des lieux et les usages.

- 5 : Mettre en place un chantier avec le Service de la gestion et de la planification immobilière et le Bureau des équipements et espaces culturels afin d'établir des axes et des priorités d'entretien, de réparation et d'aménagement des infrastructures et des équipements liés au LCPAA.

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DU LCPAA

- 6 : Réaliser une étude de faisabilité sur les mécanismes de mutualisation des bâtiments, des locaux et des équipements spécialisés, notamment sur les modes de gouvernance.

- 7 : Compléter le diagnostic par une étude sur les occasions de diffusion et d'exposition du LCPAA dans le but de valoriser la circulation des œuvres citoyennes à travers l'ensemble des bâtiments et locaux municipaux.

RECHERCHE

- 8 : À partir des travaux du PDMIC et de ce diagnostic, entreprendre un chantier sur les façons de nommer et de classifier les activités et les équipements spécialisés en LCPAA afin de se doter de définitions communes pour faciliter une future collecte ou la mise à jour de données.

CONCLUSION

Le diagnostic a permis de connaître et de répertorier les lieux et les équipements spécialisés en pratique artistique amateur disponibles sur le territoire de la Ville de Montréal. Bien qu'il ait été plus ardu de répondre à l'objectif de répertorier les besoins à combler et les manques en matière de lieux et d'équipements spécialisés par arrondissement et par discipline artistique, étant donné le peu de commentaires de nature qualitative récoltés à ce sujet, le diagnostic permet déjà d'éclairer les mesures, les actions et les objectifs à mettre en place pour le développement du LCPAA et de dégager des pistes de réflexion en vue de valoriser, à court et à moyen terme, ainsi que d'améliorer et d'aménager, à long terme, les infrastructures en pratique artistique amateur.